

Intervention de Philippe Jobin, président du groupe UDC au Grand Conseil vaudois, 17.01.2018

Une assurance dentaire obligatoire vaudoise risquée pour les finances de l'Etat de Vaud, une initiative trompeuse !

La parole prononcée fait foi

Le Conseil d'Etat lui-même, dans son Exposé des motifs et projet de décret relatif à l'initiative de l'extrême-gauche sur laquelle nous voterons le 4 mars prochain, exprime ainsi sa position sur cette dernière (EMPD 334 de février 2017, bas de la page 5) : « (...) *l'initiative prévoit un système de financement qui impliquerait des coûts importants pour l'Etat, l'économie et les salarié-e-s.* »

Lors de l'entrée en matière et de la discussion finale au Grand Conseil, le groupe UDC a, à maintes-reprises, martelé que plus de 70'000 personnes bénéficiaient déjà de la prise en charge de leurs soins dentaires de base pour un montant de l'ordre de 27 millions de francs chaque année.

Comme vous le savez, les charges du social sont en constante augmentation au budget cantonal, d'année en année. Pour 2018, les charges du social augmentent ainsi de 5,9%. Lors des débats au Grand Conseil, nous avons insisté sur le ciblage des aides plutôt que sur des mesures arrosoirs (exemple : prévention accrue pour les jeunes de 0-25 ans), ce qui n'est pas le cas de cette initiative.

Concernant l'impact sur le budget cantonal d'une assurance dentaire obligatoire vaudoise, nous soulignons que les initiants reprennent, sur leurs documents de campagne remis aux médias jeudi 11 janvier 2018, le texte de leur initiative qui mentionne noir sur blanc que : « *Le financement de l'assurance des soins dentaires de base est assuré, pour les personnes cotisant à l'(...) (AVS), par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale* ».

Comme notre canton compte plus de 270'000 personnes qui ne cotisent pas à l'AVS, selon les calculs de Statistique Vaud – dont vous trouverez une copie dans le dossier de la conférence de presse de ce jour – ce sont donc bien les impôts qui financeraient l'assurance dentaire de base de près de 40% de la population vaudoise. En d'autres termes, cette initiative a bel est bien un impact sur le budget de l'Etat de Vaud, impact estimé à plus de 100 millions de francs par an et ce sans limite de temps ! En outre, pour finir de nous convaincre de cet impact sur le budget, le contre-projet du Conseil d'Etat, qui était alors devisé à plus de 38 millions de franc par an nécessitait l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées qui aurait dû rapporter quelque 18 millions de francs : L'initiative de l'extrême gauche coûte neuf fois plus cher !

Mesdames et Messieurs, comment qualifier les dires (sur les réseaux sociaux) de nombreux initiants, depuis au moins une semaine, quant au fait qu'une assurance dentaire obligatoire vaudoise n'aurait pas d'impact sur le budget de l'Etat de Vaud, budget financé en premier lieu par les impôts sur les personnes physiques ?

Comment croire en effet les initiants, alors que le Service juridique et législatif de l'Etat de Vaud a rédigé, il y a près de cinq ans déjà, un avis de droit qui souligne que le financement d'une assurance dentaire obligatoire vaudoise au profit de tous les habitants du canton, financement reposant uniquement sur un prélèvement sur les salaires des cotisants à l'AVS, serait contraire à la jurisprudence du Tribunal Fédéral ? Et ce pour la bonne et simple raison que le cercle des bénéficiaires de cette assurance serait ainsi plus large que celui des payeurs de cette dernière !

Comment croire ces mêmes initiants, alors qu'ils ont modifié leur texte d'initiative à la suite de cet avis de droit, ce qui fait que ce texte mentionne bien, à l'alinéa 3 du nouvel article 65b dont l'introduction est prévue dans la Constitution cantonale vaudoise «*Le financement de l'assurance des soins dentaires de base est assuré, pour les personnes cotisant à l'(...) (AVS), par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale*».

Alors de deux chose l'une :

soit les initiants ne comprennent rien à leur propre texte et c'est préoccupant !

soit ils trompent volontairement les citoyennes et les citoyens vaudois et c'est inacceptable !

Dans les deux cas, nous ne pouvons que recommander aux Vaudoises et aux Vaudois de voter NON à cette initiative trompeuse et risquée pour les finances de l'Etat de Vaud !